Trait d'
UNION EUROPÉENNE
Numéro 23 - Décembre 2020

Europe et coopération transfrontalière en Grand Est

Un cahier thématique des
Centres d'information Europe Direct
de Lorraine

europe direct

La Coopération Territoriale Européenne (CTE) fête ses 30 ans en 2020 ! Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union européenne dont l'objectif est de réduire les écarts de développement entre les différentes régions européennes. La CTE permet ainsi de résoudre les problèmes qui dépassent les frontières administratives nationales et nécessitent de fait une solution commune. Cette coopération bénéfice d'un soutien financier de l'Union européenne.

Dans ce numéro du Trait d'Union européenne, vous retrouverez une information synthétique sur la politique menée par l'Union européenne autour de la coopération territoriale européenne, illustrée par des projets réalisés en Grand Est.

Bonne lecture !

Numéro 23
décembre 2020

Sommaire

Union européenne en actions — 4
COSAN : la santé, un moteur pour la coopération et la construction européenne en Grande Région — 6
SuMo-Rhine : la coopération au service de la mobilité durable dans le Rhin-Supérieur — 7
L'accompagnement social au cœur du micro-projet INTERREG Europe Réseau Santé Mentale — 8
Renovalt : former des professionnels transfrontaliers de la rénovation énergétique — 9
Infos pratiques — 10
Partenaires — 11

La *coopération territoriale européenne*, un instrument essentiel pour notre Région

La coopération territoriale européenne voit le jour en 1990, principalement pour compenser l'introduction du marché unique et atténuer son impact sur les régions frontalières soumises à une concurrence exacerbée. Cette coopération s'opère à plusieurs niveaux : transfrontalier, transnational et interrégional. Le prisme choisi ici est la coopération transfrontalière.

La politique de cohésion ou politique régionale

La politique de cohésion, aussi communément appelée politique régionale, est l'une des premières politiques européennes (1975). Elle visait dans un premier temps à aider uniquement les régions qui subissaient les plus gros retards de développement mais a ensuite été étendue à l'ensemble des régions européennes. Son objectif : réduire les écarts de développement entre les différentes régions européennes. Pour cela, elle s'appuie sur une politique d'investissement. Elle soutient la création d'emplois, la compétitivité et la croissance économique, l'amélioration de la qualité de vie et le développement durable. Elle répond aux objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une Europe « intelligente, durable et inclusive ». Adoptée en 2010, la Stratégie Europe 2020 visait également à répondre aux enjeux posés par la crise économique de 2008.

INTERREG

INTERREG est un programme européen dont l'objectif est de promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. La Région Grand Est participe à trois programmes INTERREG VA (transfrontaliers) pour la période 2014-2020 : INTERREG VA Grande Région, INTERREG VA Rhin-Supérieur, INTERREG VA France-Wallonie-Vlaanderen.

Pour la période 2014-2020, le montant consacré à la coopération européenne territoriale s'élève à 9,3 milliards d'euros.

Programme INTERREG VI 2021-2027

A l'avenir, le programme INTERREG VI 2021-2027 (objectif « Coopération territoriale européenne »), co-financé par le Fonds européen de développement économique régional, soutiendra cinq volets : la coopération transfrontalière, le transnational et le maritime, les régions ultrapériphériques, l'interrégional et les investissements interrégionaux en matière d'innovation. ■

2ème poste de dépense du budget européen après la Politique Agricole Commune, la politique régionale et de cohésion représente 351,8 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

© Union européenne

Union européenne en *actions*

Les outils juridiques et les fonds créés par les institutions européennes pour la coopération territoriale ont donné naissance et renforcé des espaces transfrontaliers dynamiques. Tour d'horizon en Grand Est.

De la Champagne à l'Alsace, à chacun son programme INTERREG

La coopération territoriale européenne a tout son sens dans la Région Grand Est qui partage 760 kilomètres de frontières avec ses quatre voisins européens : l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, membres de l'Union européenne, et la Suisse. La Région participe ainsi à de nombreux programmes de coopération.

Pour la période 2014-2020, elle est impliquée dans trois programmes de coopération transfrontalière, les programmes INTERREG VA. Chacun de ces programmes couvre une des trois anciennes régions.

INTERREG VA France-Wallonie-Vlaanderen

L'ancienne région Champagne-Ardenne est représentée par les départements de la Marne et des Ardennes, qui participent au programme INTERREG VA France-Wallonie-Vlaanderen, aux côtés des Hauts-de-France et des Flandres occidentales et orientales en Belgique. Doté d'une enveloppe de 170 millions d'euros provenant du Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER), ce programme a choisi de se concentrer sur la recherche, l'innovation et le transfert de technologies, la compétitivité des PME, le patrimoine, les ressources naturelles, la gestion des risques et la cohésion sociale, la santé, ainsi que sur la formation et l'emploi.

INTERREG VA Grande Région

Les quatre départements lorrains participent quant à eux au programme INTERREG VA Grande Région, qui regroupe quatre pays. La stratégie du programme est résumée dans le triptyque « emploi/développement territorial/ économie », décliné en quatre axes prioritaires. Le programme dispose d'un budget de 140 millions d'euros.

En 30 ans, ces 3 programmes ont co-financé plus de 1000 projets INTERREG. INTERREG Rhin Supérieur a par exemple cofinancé plus de 800 projets, dont environ 300 microprojets depuis 2002, avec plus de 255 millions d'euros.

INTERREG VA Rhin supérieur

INTERREG VA Rhin supérieur inclut l'ancienne région Alsace. Avec une enveloppe de 109,7 millions d'euros, le programme co-finance des actions qui favorisent une croissance intelligente, durable, inclusive et la cohésion territoriale. Ce programme inclut, en plus des départements alsaciens, des Länder allemands et des cantons suisses.

Les programmes de coopération transnationale et interrégionale

De plus, la Région Grand Est est impliquée dans deux programmes INTERREG de coopération transnationale, qui couvrent des territoires plus vastes. Il s'agit des programmes INTERREG VB Espace alpin et Nord-Ouest Europe, auxquels prennent part respectivement sept et huit États.

Enfin, la Région Grand Est participe également au programme de coopération interrégionale INTERREG VC Europe, qui concerne l'intégralité du territoire européen.

Le fonctionnement des programmes INTERREG

Des objectifs fixés au niveau européen et adaptés au niveau régional

Les programmes INTERREG sont co-financés par le FEDER, dont la gestion a été déléguée par la Commission européenne aux États membres. La France a choisi de décentraliser la gestion de ces fonds aux régions ou aux autres collectivités compétentes. Ces dernières sont ainsi désignées comme « autorités de gestion » des programmes.

Les projets peuvent être co-financés jusqu'à 60% de leur coût total par les programmes INTERREG, voire jusqu'à 90% pour les micro-projets.

Les autorités de gestion doivent veiller à financer des projets qui contribuent à la réalisation de la Stratégie Europe 2020, définie par la Commission européenne avec les États membres et le Parlement.

Afin d'y parvenir, et tout en répondant aux besoins de leur territoire, elles définissent des axes prioritaires et une répartition budgétaire. Ce travail est le fruit d'une concertation entre les différents acteurs institutionnels et les acteurs qui émargent sur ces programmes : entreprises, établissements d'enseignement ou société civile.

Les objectifs poursuivis répondent à plusieurs besoins. Trouver des réponses communes à des enjeux communs et faciliter la coopération entre des acteurs publics et privés, afin d'améliorer la vie des citoyens européens et renforcer le sentiment d'appartenance à l'UE.

Des financements dédiés à travers le FEDER

Le FEDER est l'*outil* utilisé pour mettre en œuvre les programmes de coopération territoriale européenne. En France, 1,1 milliard d'euros de FEDER sont consacrés à la coopération territoriale européenne pour la période 2014-2020. La Région Grand Est bénéficie de 420 millions d'euros alloués aux programmes transfrontaliers INTERREG Rhin supérieur, Grande Région et France-Wallonie-Vlaanderen.

D'autres outils au service de la coopération transfrontalière

Les Groupements Européens de Coopération Territoriale

Afin de faciliter la mise en place de la coopération territoriale européenne, les institutions européennes ont proposé la mise en place de Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT). Ceux-ci permettent aux partenaires impliqués (régions, collectivités locales…) de mettre en œuvre des projets communs, d'échanger des compétences et d'améliorer la coordination en matière d'aménagement du territoire tout en gommant certains obstacles juridiques. Le GECT est régi par le droit de l'État membre dans lequel son siège est établi.

INTERREG Volunteer Youth : des jeunes engagés pour INTERREG

L'Union européenne a lancé en 2017 un programme de volontariat baptisé « INTERREG Volunteer Youth ». Il permet à des jeunes de 18 à 30 ans de s'engager auprès de porteurs de projets INTERREG ou d'institutions partenaires. Plus de 400 jeunes volontaires se sont déjà engagés dans ce cadre-là.

Photo du projet artistique participatif mené par le Land de Sarre « Die Großregion in 1000 Farben - la Grande Région en mille couleurs » prise lors du Dialogue citoyen transfrontalier du 12 novembre 2019, © Oliver Dietze.

COSAN : La santé, un moteur pour la coopération et la construction européenne en Grande Région

Le bassin de vie des habitants de régions transfrontalières dépasse souvent les frontières. Les soins médicaux devraient toujours pouvoir être prodigués au plus près des patients, c'est là un des objectifs du projet INTERREG VA COSAN. À terme, il vise à créer un observatoire transfrontalier de la santé et à faciliter la coopération des services médicaux d'urgence de part et d'autre des frontières du Grand Est.

De nombreuses initiatives ont été développées pour encourager la coopération en matière de soins de santé. Cela s'est matérialisé par la directive européenne 2011-24, qui facilite les soins transfrontaliers des patients.

Ce travail de coopération sanitaire transfrontalière a commencé il y a plus de 30 ans, d'abord entre la France et la Belgique, puis il a été étendu à d'autres régions. Comme l'explique Henri Lewalle, coordinateur du projet au sein de l'Observatoire de la santé transfrontalière : *« le rôle d'INTERREG a été indispensable pour développer la coopération transfrontalière entre la France et la Belgique en matière de soins de santé. Cela a été légitimé, encouragé et soutenu sur une période assez longue. C'est très important car la santé est quelque chose de très personnel et cela prend des années pour établir des accords entre personnes de cultures différentes. »*.

Pour celui-ci : *« la crise sanitaire engendrée par le COVID-19 a rendu les objectifs du projet d'autant plus importants. On ne peut pas gérer une crise sans connaissances préalables et rassembler cette connaissance, c'est ce qu'on recherche avec COSAN. »*. Le projet actuel de constitution d'un observatoire transfrontalier permettra de comparer les indicateurs de santé dans les différentes régions et de les harmoniser. Il s'agit aussi de développer la coopération hospitalière transfrontalière et d'améliorer les synergies entre les services d'urgence médicaux. Enfin, un autre objectif du projet est de développer la coopération méthodologique en matière de soins de santé qui existe entre la France et la Belgique à l'ensemble de la Grande Région. Le projet a démarré en janvier 2019 et devrait se terminer en décembre 2022.

Durant la crise, des patients ont pu être soignés de part et d'autre des frontières et du matériel médical a pu être mis à disposition d'autres régions. Comme précise Henri Lewalle : *« Il faut qu'on s'assure que cela puisse être fait de manière fluide. il ne faut pas que ces élans de solidarité, suite à l'émotion suscitée par le coronavirus, soient éphémères. Il faut qu'ils soient pérennes. Si on n'avait pas l'Europe, le bilan serait bien plus grave. Ce doit être une démarche pour l'avenir »*.

Le projet est doté d'un budget de 1,2 million d'euros dont plus de 758 000 € sont cofinancés par le FEDER à travers le programme INTERREG VA Grande Région.

Le projet regroupe 34 organismes et institutions, parmi lesquels des centres hospitaliers de part et d'autre des frontières de la Grande Région, des opérateurs institutionnels dont l'Observatoire de la santé du Grand Est et la Mutualité socialiste de la province du Luxembourg et des partenaires méthodologiques, comme les ministères de la santé et des affaires sociales, des fédérations de médecins et les représentants de l'assurance maladie de l'ensemble de la Grande Région. ■

Contact :
Henri LEWALLE ■ Coordinateur du projet COSAN ■
lewalle.henri@gmail.com

SuMo-Rhine : La coopération au service de la mobilité durable dans le Rhin-supérieur

Le secteur du transport dans la région du Rhin supérieur (RRS) a un fort impact environnemental. La part modale des déplacements est largement dominée par la voiture, du fait d'un manque d'alternatives, alors même que la demande pour des transports durables et fiables est forte. Comment favoriser la durabilité de la mobilité ? Cette question a été le point de démarrage du projet de coopération SuMo-Rhine.

Le but du projet *« SuMo-Rhine – Promotion de la mobilité durable dans la région du Rhin supérieur »* est le développement d'un instrument intégré (système d'indicateurs) pour évaluer la durabilité des concepts de mobilité. Ce système permettra de comparer les indicateurs d'une mobilité durable entre les différentes villes et communes de la région.

Le système d'indicateurs servira de base de données aux acteurs de la politique et aux chargés de mission de la mobilité et de la durabilité pour faciliter la prise de décision dans le contexte d'une mobilité durable. A terme, celui-ci sera également accessible au grand public avec un site internet dédié.

Le projet a démarré le 1er juillet 2018 et devrait se clôturer en décembre 2021. La manifestation de lancement trinationale a eu lieu en mars 2019 et comptait 110 participants. Le projet rassemble des partenaires scientifiques (Karlsruher Institute of Technology (KIT), Université de Strasbourg, Université de Haute-Alsace, Université de Fribourg, École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg et le CNRS), la ville de Lörrach en Allemagne et 20 partenaires associés.

Plusieurs réunions se sont tenues au cours des deux dernières années. Elles ont conduit à l'organisation de quatre ateliers participatifs, ceci afin d'impliquer les experts dans le développement du système d'indicateurs. Ces ateliers ont fortement aidé à avancer dans le développement de ce système et à l'adapter au mieux aux besoins d'information des groupes cibles. Actuellement, l'équipe est en train de préparer l'application et la mise à disposition du système en ligne.

Le programme INTERREG Rhin Supérieur devrait co-financer le projet à hauteur de 1 366 681€, soit près de 50% du coût total du projet, estimé à 2 733 362 €. Les autres co-financeurs sont les universités participantes et la ville de Lörrach.

De l'avis de Kira Schumacher, responsable du projet au sein de l'Institut franco-allemand de recherche sur l'environnement (DFIU) du Karlsruher Institute of Technology (KIT) *« le programme Interreg est un programme d'aide important pour le projet SuMo-Rhine et facilite la collaboration étroite et transfrontalière des différents chercheurs et institutions dans le Rhin supérieur »*. Le travail engagé porte déjà ses fruits : *« les ateliers participatifs ont montré que notre instrument intégré a été bien perçu par les groupes cibles et nous recevons beaucoup de retours positifs. Pour cette raison nous sommes actuellement en train d'étudier la façon d'inclure la population de manière plus directe et plus participative. »* Peut-être à l'aide d'une nouvelle demande d'aides européennes ? ■

Contact :
Dr. Kira Schumacher ■ Directrice adjointe ■ Karlsruher Institut für Technologie (KIT) ■ Institut franco-allemand de recherche sur l'environnement ■ Tél: +49 (0)721 608 44572 ■ kira.schumacher@kit.edu

SuMo-Rhine

L'accompagnement social au cœur du micro-projet INTERREG Europe Réseau Santé Mentale

La frontière ne doit pas limiter l'accès aux soins. Telle est la conviction de la Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg (HENALLUX) et de l'Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardennes (IRTS). C'est pourquoi ils ont uni leurs forces et leurs compétences dans le micro-projet EURéSAM, Europe Réseau Santé Mentale.

Le projet a bénéficié d'un cofinancement de 30.000€ au titre du FEDER dans le cadre des micro-projets INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen .

L'équipe du projet s'est mobilisée pour développer un réseau de professionnels de l'action sociale et des services sociaux et sociaux-sanitaires spécialisés en santé mentale de part et d'autre des Ardennes afin d'améliorer la prise en charge des patients. Cette mise en réseau visait, plus précisément, la prise en charge de patients en situation de précarité souffrant de pathologies mentales de longue durée lors de parcours transfrontaliers.

Assurer un suivi transfrontalier permet de répondre à des problématiques existantes de chaque côté de la frontière comme la faible démographie médicale. Mais cela implique de se confronter à d'autres défis comme les différentes réglementations, l'identification des interlocuteurs compétents ou la question du remboursement des soins.

De Namur à Reims, c'est une vingtaine de structures du secteur social, psycho-social, psychiatrique et sanitaire concernées ou spécialisées en santé mentale qui ont participé aux rencontres et ateliers organisés par HENALLUX et l'IRTS de septembre 2018 à décembre 2019.

Au fil de leurs rencontres, les professionnels participant au projet se sont saisis de ces questions et ont rédigé un guide de bonnes pratiques et des recommandations, disponibles sur la plateforme collaborative www.euresam.eu.

Le projet aura également bénéficié aux étudiants d'HENALLUX et de l'IRTS qui ont pu découvrir les systèmes de santé français et belge, assister aux ateliers ou réaliser, par exemple, un projet de fin d'études sur le sujet. A la suite du projet, les étudiants belges et français ont pu se rencontrer et effectuer des visites auprès des institutions partenaires du projet. HENALLUX et l'IRTS prévoient d'intégrer à l'avenir des modules de formation en santé mentale à certains parcours d'études.

Selon les porteurs du projet, l'une des clés du succès d'EURéSAM repose dans le fait d'avoir pu identifier les bons interlocuteurs à contacter et à inclure dans le projet de chaque côté de la frontière. Un autre atout dans leur manche : avoir été à l'écoute le plus possible des besoins des acteurs du terrain.

A la fois pour montrer l'exemple et par conviction, les deux écoles vont dans tous les cas continuer leur collaboration au-delà du projet puisqu'elles ont signé un accord ERASMUS+.

L'équipe espère que les professionnels se saisiront pleinement des recommandations compilées à l'issue du projet et que les autorités sauront mettre en œuvre leurs revendications. ■

Contact :
Christine BISTON ■ Département Social Namur HENALLUX ■ Gestionnaire des projets de recherche - Centre FoRS ■ Tél: +32 (0) 81 46 86 78 ■ christine.biston@henallux.be

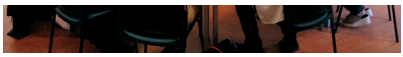

Renovalt: former des professionnels transfrontaliers de la rénovation énergétique

S'appuyer sur les besoins des professionnels pour créer une formation transfrontalière sur la rénovation énergétique du bâti, c'est l'objectif du projet Renovalt.

Le projet bénéficie d'un cofinancement de 208.50€ au titre du FEDER dans le cadre du programme INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen.

Fruit d'un partenariat initié il y a 6 ans, le projet Renovalt a démarré en avril 2018 et s'achèvera en mars 2022. Pour ce projet, travaillent ensemble l'Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME), porteur de ce projet, le BTP CFA Grand Est, CAP Construction, la Confédération Construction Wallonne, la Fédération Française du Bâtiment Grand Est, ainsi que le CCCA-BTP, Constructiv et Envirobat ARCAD LQE.

Le projet Renovalt a été construit avec d'une part l'envie de créer des synergies transfrontalières dans le secteur de la construction et d'autre part de redynamiser un partenariat. Le choix de la rénovation énergétique tient aux priorités politiques tant de la Wallonie que de la Région Grand Est, ainsi qu'à une réalité du bâti très semblable dans les provinces de Luxembourg et de Namur et les départements de la Marne et des Ardennes, où se déroule le projet.

Le projet Renovalt se divise en deux modules successifs. Le premier a consisté en un benchmarking. Les différents partenaires du projet ont recensé les pratiques professionnelles et pédagogiques de chaque côté de la frontière en matière de rénovation énergétique du bâti.

En novembre 2020, les partenaires du projet lancent le second module : la création d'une nouvelle offre de formation en alternance, qui s'appuie directement sur les besoins identifiés des professionnels. L'objectif est de former des professionnels qui disposent des compétences nécessaires pour travailler de part et d'autre de la frontière franco-belge.

La rénovation énergétique est un des axes du Pacte vert européen et de la Commission européenne 2019-2024.

Enfin, au-delà de la conception d'une offre de formation qui répondent à des besoins en matière de compétences et de connaissances transfrontalières en rénovation énergétique, monter un projet INTERREG a d'autres bénéfices pour les partenaires. Échanger sur ses pratiques et ses expériences avec d'autres professionnels, mutualiser des outils, solidifier un partenariat, sont autant d'effets vertueux de ce projet. ■

Contact :
Anne-Claire Bernard ■ Chargée de mission Relations Internationales ■ IFAPME, 15 Place Verte, 6000 Charleroi ■ Tél: +32 (0) 71 23 22 80 ■ Renovalt.eu

DECOUVRIR

— La politique régionale et de cohésion de la Commission européenne
https://ec.europa.eu/regional_policy/index.cfm/fr/

— La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
http://www.espaces-transfrontaliers.org/

— Les structures d'aide aux frontaliers en Grand Est
https://www.grandest.fr/presentation/grande-region-coeur-de-leurope/transfrontalier-specificite-grand/

CONTACTS UTILES

— L'Europe s'engage en Grand Est
https://www.grandest.fr/europe-grandest

— Région Grand Est - Pôles Europe
En Lorraine :
http://europe-en-lorraine.eu/
fonds.europeens.lorraine@grandest.fr
03 87 33 60 80

En Alsace :
http://www.europe-en-alsace.eu/
fonds.europeens.alsace@grandest.fr
03 88 15 68 67

En Champagne Ardenne :
http://europe-en-champagne-ardenne.eu/
fonds.europeens.champagne-ardenne@grandest.fr
03 26 70 31 31

EXPLORER

Les sites des programmes INTERREG présents en Grand Est :

— INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen
https://www.interreg-fwvl.eu/

— INTERREG Grande Région
http://www.interreg-gr.eu/fr/homepage_fr/

— INTERREG Rhin Supérieur
https://www.interreg-rhin-sup.eu/

La Stratégie Europe 2020 :

— Europe 2020
https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/europe-2020-indicators/europe-2020-strategy/overview

— Nouvelle politique de cohésion 2021-2027 :
https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/2021_2027/

QUI SOMMES NOUS ?

Les associations CRISTEEL et Citoyens & Territoires - Grand Est sont les deux Centres d'information Europe Direct en Lorraine. Ils font partie d'un réseau comptant plus de 400 structures réparties sur tout le territoire de l'Union européenne, dont 49 en France. Leur but est d'amener l'information européenne au plus près des citoyens et de conseiller les acteurs locaux sur les questions européennes.

CONTACTEZ-NOUS

Association CRISTEEL
Justine ROUSSIE
Tél. : +33 (0) 9 54 58 57 83
E-mail : europedirect@cristeel.fr

Citoyens & Territoires - Grand Est
Camille DJUROVIC
Tél. : +33 (0)3 83 52 60 47
E-mail :
europedirect@citoyensterritoires.fr

Retrouvez aussi les autres missions de ces deux associations sur Internet :

CRISTEEL
www.cristeel.fr

Citoyens & Territoires - Grand Est
www.citoyensterritoires.fr
www.europedirect-territoires.com

NOS PARTENAIRES

Ce numéro de Trait d'Union européenne a été réalisé grâce au soutien de :

cofinancé par l'Union européenne
DG Communication

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

LE DÉPARTEMENT meuse

Trait d'
UNION EUROPÉENNE

Directeur de la publication :
Jacques Spigolon

Rédacteur en chef :
Justine Roussie

Textes :
Camille Djurovic, Justine Roussie et Marie Daviet

Photos : Union européenne Source EC, Mauro Bottaro, Xavier Lejeune, Institut franco-allemand de recherche sur l'environnement, EURéSAM, Interreg, Oliver Dietze, Renovalt.

Mise en page :
Marion Guericolas

Impression :
Socosprint

Dépôt légal : à parution
ISSN : 2105 - 7311

Les articles publiés dans "Trait d'Union européenne" n'engagent pas la Commission européenne

Ce numéro de "Trait d'Union européenne" a été réalisé par :
Association CRISTEEL - Centre d'information Europe Direct
95, rue de Metz
F-54000 Nancy
Tél. : +33 (0)9 54 58 57 83
E-mail : europedirect@cristeel.fr
www.cristeel.fr

En partenariat avec :
Citoyens et Territoires - Grand Est - Centre d'information Europe Direct
7 rue Alexandre III
F-54170 Colombey-les-Belles
Tél. : +33 (0)3 83 52 80 62
E-mail : europedirect@citoyensterritoires.fr
www.citoyensterritoires.fr
www.europedirect-territoires.com

PEFC **10-31-1260** / **Certifié PEFC** / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org